



Rapport d'orientation budgétaire 2024

GRAND LIEU COMMUNAUTÉ

Sommaire

1 – PRÉAMBULE

BUDGET PRINCIPAL

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

- 2.1 - Les masses budgétaires
- 2.2 - Soldes financiers
- 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel
- 2.4 – Endettement

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

- 3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
- 3.2 - Annuités de la dette

4 - LA FISCALITE

- 4.1 - L'évolution des bases
- 4.2 - Evolution des taux et des produits

5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 5.1 - Les recettes de fonctionnement
- 5.2 - Les dépenses de fonctionnement

6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 6.1 - Les recettes d'investissement
- 6.2 - Les dépenses d'investissement

7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

- 7.1 - Les dépenses prévues au PPI

9 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

9 - LES RATIOS

10 – LES BUDGETS ANNEXES

- 10.1 – Budget annexe Déchets ménagers et assimilés
- 10.2 – Budget annexe Equipements Aquatiques
- 10.3 – Budget annexe Office de tourisme communautaire
- 10.4 – Budget annexe Assainissement collectif
- 10.5 – Budget annexe SPANC
- 10.6 – Budget annexe Parcs d'activités

11 – CONCLUSION

1 – PRÉAMBULE

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document obligatoire qui doit permettre le débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédents le vote du budget. Ce document doit permettre d'exposer les grandes orientations budgétaires pour l'année en cours et celles à venir.

Les objectifs principaux d'un ROB sont donc de :

- discuter des orientations budgétaires de la collectivité, qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Le contexte économique et financier au niveau national

Les conséquences du conflit en Ukraine ont freiné la reprise économique après la crise sanitaire COVID-19. Les tensions sur l'approvisionnement de certaines matières premières (blé, acier), la flambée du prix de l'énergie ont particulièrement affecté la consommation, particulièrement celle des ménages.

La croissance est restée solide en 2023 à +1% et est estimée à +1,4% en 2024. Après une croissance de + 2,5% en 2022, le PIB progresse de + 0,7%, contre une anticipation de - 0,30% en PLF 2023. Cette évolution favorable trouve sa source dans la normalisation des coûts d'approvisionnement en matières premières et dans un commerce extérieur qui reprend un peu de vigueur.

L'inflation reflue légèrement en 2023 à + 4,9%, après la hausse de + 5,2% en 2022. Les mesures prises pour limiter les effets de l'inflation (bouclier tarifaire, amortisseur électricité) ont atténué l'impact tel que connu chez nos voisins italiens et allemands. Les premiers signes de baisse des prix sont sensibles sur certaines matières premières ; l'inflation 2024 devrait se centrer sur le coût des services.

Pour 2024, la prévision d'inflation est estimée à + 2,5%.

La trajectoire des finances des administrations publiques

Après un niveau historiquement haut de 9% du PIB en 2020, le **déficit public** reste à 4,9% du PIB en 2023, et encore à 4,4% en 2024. Cette politique du déficit public continu se traduira inéluctablement sur l'évolution des ressources des collectivités locales.

La dépense publique hors crédits d'impôts serait en reflux de 60,7% du PIB en 2020 à 55,3% du PIB en 2024. La sortie des mesures compensant la hausse de l'énergie explique également cette diminution.

La trajectoire du projet de Loi de Finances 2024 prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3% en 2027, comme prévu dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027.

Le ratio de dépense publique passerait de 57,7% du PIB en 2022 à 55,3% du PIB en 2024.

Le ratio d'endettement devrait s'améliorer de 112,8% du PIB en 2021 à 109,7% du PIB en 2024 mais pour rappel, le seuil de prudence a été fixé à 60%.

Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2024 relatives aux collectivités locales

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros par rapport à 2023 et il est prévu que le fonds vert soit renforcé à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Pour autant, bien qu'une partie de ce fonds soit fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), la complexité des dépôts des dossiers de subvention ne facilite pas le versement de ce type d'accompagnement.

Le contexte financier local

Le budget 2024 de Grand Lieu Communauté présente une stabilité de l'activité communautaire sans nouvelle compétence après plusieurs années d'élargissement des compétences notamment avec, en 2021, la constitution en Autorité Organisatrice des Mobilités et le contrat local de santé, le transport scolaire en 2020 ou encore l'assainissement collectif, le Tourisme et le Programme Local de l'Habitat en 2017.

Dans le même temps, le contexte économique reste incertain et doit amener à la vigilance sur les équilibres budgétaires à trouver. La volatilité de la situation économique s'impose à la collectivité dans certaines de ses dépenses obligatoires et impacte les choix de gestion en continu, particulièrement sur les achats et les travaux.

Aussi, Grand Lieu Communauté poursuit en interne des efforts de gestion, tels que l'application des mesures de sobriété, et œuvre à la recherche d'optimisation et de mutualisation des dépenses qui ont été pris en compte dans la construction des budgets 2024, tant en dépenses qu'en recettes.

Ces optimisations financières permettent de présenter des orientations budgétaires qui absorbent, en grande partie, les évolutions défavorables de l'inflation et garantissent un niveau d'épargne suffisant pour poursuivre le programme ambitieux pour le territoire.

Un programme adapté aux contraintes pour un territoire en transition

Grand Lieu maintient ses ambitions et ses engagements en 2024 dans la continuité des actions menées et lancées sur les années précédentes.

Une nouvelle organisation de la gouvernance à compter de 2024 avec l'instauration du Comité des Transitions va permettre d'accompagner encore plus le territoire vers les transitions et le changement.

Tous budgets confondus, Grand Lieu Communauté prévoit de consacrer 52 millions d'euros de dépenses en 2024.

En fonctionnement comme en investissement, ce sont **plus de 33 M€** représentant **64 %** du budget global de la collectivité pour mener **des actions concrètes en faveur de la transition environnementale**, comme par exemple la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, le schéma directeur des énergies renouvelables, la plantation de haies bocagères, les travaux d'assainissement pour la qualité de l'eau, la gestion des déchets, les mobilités actives avec le transport à la demande et le service Vélila.

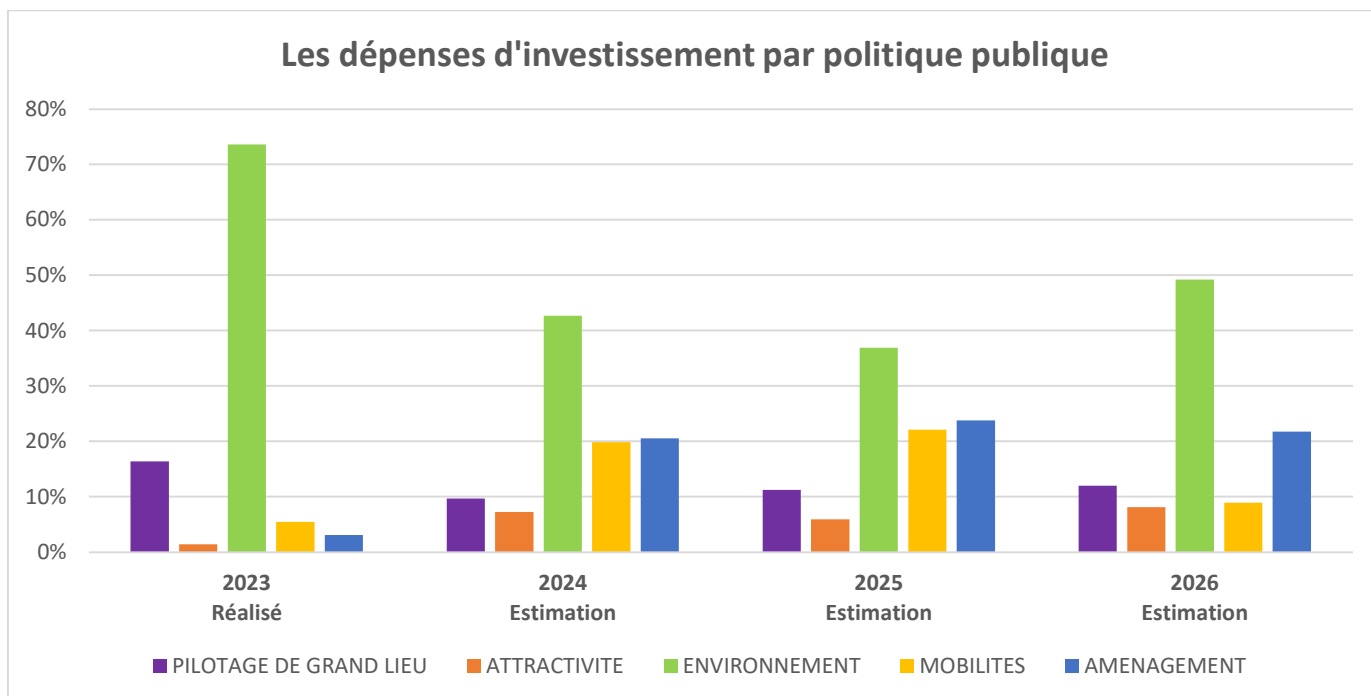
L'année 2024 sera marquée par la réalisation d'un programme de sensibilisation à la transition écologique, la poursuite de l'étude de réalisation d'un centre de compostage, permettant de valoriser en local les boues de stations d'épuration et les déchets verts déposés en déchetterie, des travaux de rénovation énergétique conséquents sur les bâtiments communautaires et la réalisation d'itinéraires cyclables.

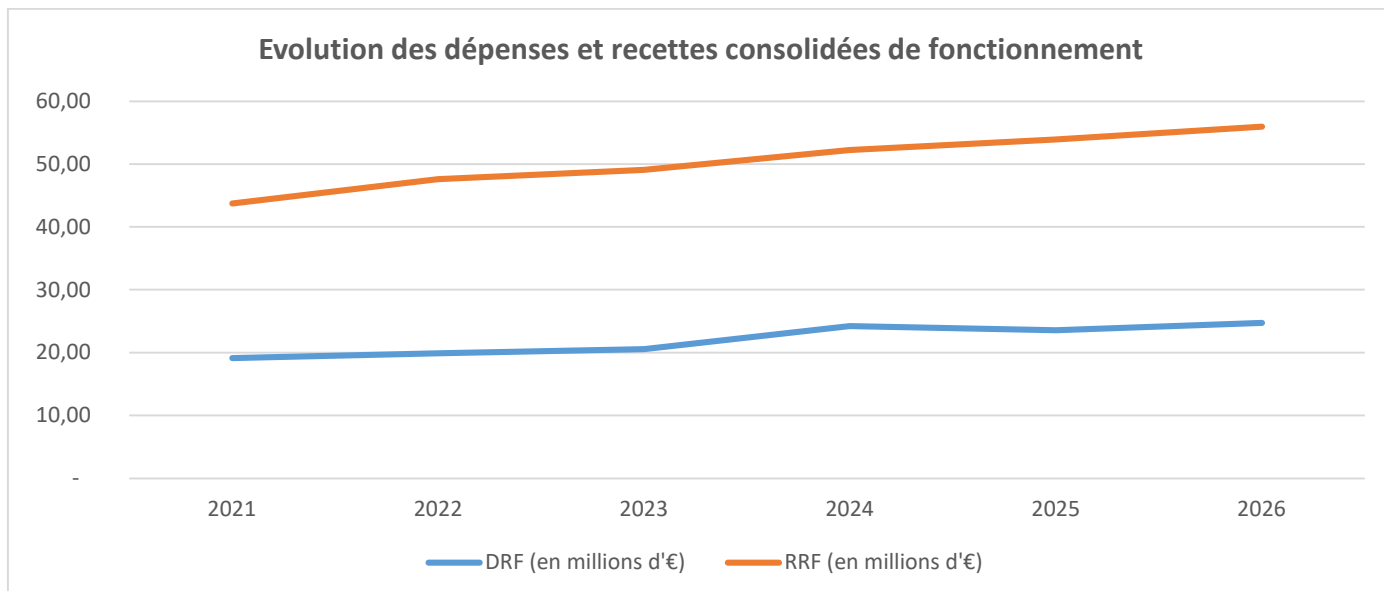
Plus de 4.5 M € pour accompagner la transition en matière de développement économique, avec en particulier la création d'une nouvelle zone économique vertueuse mais surtout des actions concrètes d'accompagnement à la résilience des entreprises.

Près de 19.5 M € pour investir pour l'avenir du territoire, avec notamment les fonds de concours pour les communes mais aussi les études pour la réalisation d'un nouveau programme de l'habitat ou encore la construction d'une nouvelle gendarmerie.

Plus de 7.5 M € pour sécuriser, optimiser, réaménager les voiries communautaires et densifier les parcs d'activités.

Plus de 1.6 M € pour faire fonctionner et équiper les services de manière optimisée et mutualisée avec les communes pour ce qui concerne les dépenses informatiques ou d'urbanisme notamment.





2 – BUDGET PRINCIPAL : LES GRANDES MASSES FINANCIERES

2.1 - Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	13 751 150	15 277 528	15 788 191	16 906 099	16 809 934	17 130 641
Dépenses de fonctionnement	12 013 468	12 395 989	13 264 682	13 923 011	14 464 427	14 736 910
<i>dont intérêts de la dette</i>	302 285	301 446	293 385	284 702	275 360	268 161
Recettes d'investissement	2 543 790	1 214 944	622 224	2 171 221	1 964 261	5 755 803
<i>dont emprunts souscrits</i>	2 000 000	0	0	0	70 977	3 775 564
Dépenses d'investissement	3 061 762	4 519 150	1 562 614	9 426 251	9 345 470	8 143 357
<i>dont capital de la dette</i>	157 677	265 126	277 462	290 465	304 168	320 995
<i>dont P.P.I</i>	2 889 123	4 235 960	1 223 123	9 119 786	9 025 302	7 806 362

En moyenne sur les 3 derniers exercices, les recettes et dépenses de fonctionnement ont progressé respectivement de +4.4% et +5.5%

En 2024, la prévision d'évolution des dépenses de fonctionnement est évaluée à + 4.9 % par rapport à 2023 répartie de la manière suivante :

- Charges à caractère général + 322 k€, notamment les fluides – les actions nouvelles comme l'étude pour la réalisation d'un nouveau PLH, les actions de la plateforme de rénovation énergétique, les animations en faveur de la mobilité active (Vélila), l'animation dans les parcs d'activités...
- Charges de personnel + 247 k€ compte tenu notamment de l'augmentation de la valeur du point d'indice et de l'évolution des carrières des agents.
- Participations à des services extérieurs : + 111 k€ (SDIS et SBV/SAH)

Entre 2024 et 2026, les recettes d'investissement sont majorées d'un volume important de subventions et de récupération de TVA sur les projets (FCTVA), et de nouveaux emprunts, respectivement de 71 k€ en 2025 et de 3 775 k€ en 2026 permettant notamment le financement de la nouvelle gendarmerie du territoire.

2.2 - Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	2 039 947	3 182 985	2 816 894	2 467 791	2 620 866	2 661 892
Epargne brute	1 737 662	2 881 539	2 523 509	2 183 089	2 345 507	2 393 731
Epargne nette	1 579 985	2 616 413	2 246 046	1 892 624	2 041 338	2 072 736
Epargne nette corrigée des R et D particulières	1 399 488	2 100 962				

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
--	------	------	------	------	------	------

En 2021, l'épargne nette était en baisse pour plusieurs raisons liées à des nouveaux services, des accompagnements complémentaires sur des fortes politiques publiques fortes, des hausses ou de nouvelles contributions (SDIS, SBV, SAH, e-collectivités)

Depuis 2022, l'épargne nette se stabilise entre 1,8 M€ et 2 M€, ce qui s'explique par une bonne gestion et des décisions d'optimisation, ainsi que par une hausse importante des recettes (notamment fiscalité, participation).

2.3 – Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	7 918 284	9 137 994	8 715 326	10 298 444	6 026 504	990 803
Résultat de l'exercice	1 219 710	-422 667	1 583 118	-4 271 940	-5 035 700	6 179
Fonds de roulement en fin d'exercice	9 137 994	8 715 326	10 298 444	6 026 504	990 803	996 983

Un fonds de roulement rassurant doit être équivalent à 1 mois de dépenses réelles de fonctionnement, soit environ 1 000 K €. C'est donc ce montant qui a été projeté pour les prospectives budgétaires des années à venir. A ce jour, les excédents capitalisés cumulés aux excédents et besoins de financement serviront à financer le programme d'investissement 2024, 2025 et 2026, notamment les itinéraires cyclables (6.9 M€), la solidarité Communautaire (2.3 M€), le contournement et le soutien à l'implantation du Lycée de St Philbert de Grand Lieu (2,8 M€), tout en maintenant un fonds de roulement adapté.

2.4 – Endettement et ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	7 595 393	7 330 266	7 052 804	6 762 340	6 529 148	9 983 717
Ratio de désendettement	4,4 ans	2,5 ans	2,8 ans	3,1 ans	2,8 ans	4,2 ans
Emprunt	2 000 000	0	0	0	70 977	3 775 564

Un nouvel emprunt de 2 000 k€ a été contracté en 2021 pour financer les mobilités. Cet emprunt est venu s'ajouter à l'emprunt lié à la construction de la Gendarmerie de St Philbert de Grand Lieu

Le ratio de désendettement de Grand Lieu Communauté passe de 2.8 ans en 2023 à 3.1 ans en 2024, et ce, en raison de la baisse de l'épargne brute sur cette même année.

Dès 2025-2026, le fait d'emprunter de nouveau et la baisse de l'épargne brute aura pour effet de faire augmenter le ratio de désendettement à 4.2 ans en 2026, plaçant Grand Lieu Communauté avec un ratio de désendettement inférieur au seuil de prudence préconisé (7 ans).

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

L'encours de dette du budget principal est constitué de deux emprunts liés :

- à la construction de la Gendarmerie de St Philbert de Grand Lieu.
- À un nouvel emprunt contracté en 2021 pour financer les mobilités 2 000 k€.

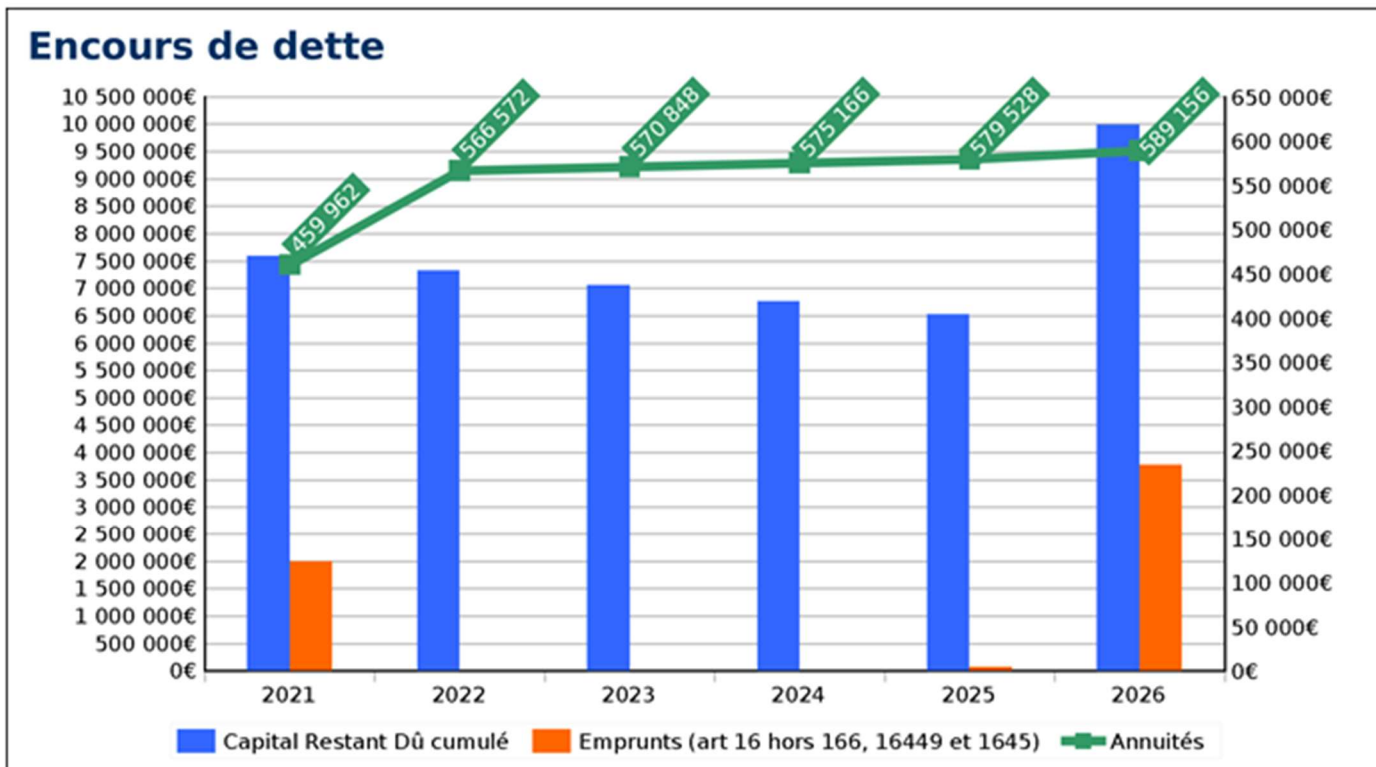
3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **7 595 393 € en 2021 à 9 983 717 € en 2026** (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **459 962 € en 2021 à 589 156 € en 2026** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	Emprunts nouveaux
2021	7 595 393	2 000 000
2022	7 330 266	0
2023	7 052 804	0
2024	6 762 340	0
2025	6 529 148	70 977
2026	9 983 717	3 775 564

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



3.2 - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	459 962	566 572	570 848	575 166	579 528	589 156
Evolution n-1 (en %)	9,73 %	23,18 %	0,75 %	0,76 %	0,76 %	1,66 %
Capital en euro	157 677	265 126	277 462	290 465	304 168	320 995
Intérêts en euro	302 285	301 446	293 385	284 702	275 360	268 161

4 - LA FISCALITE

4.1 - L'évolution des bases

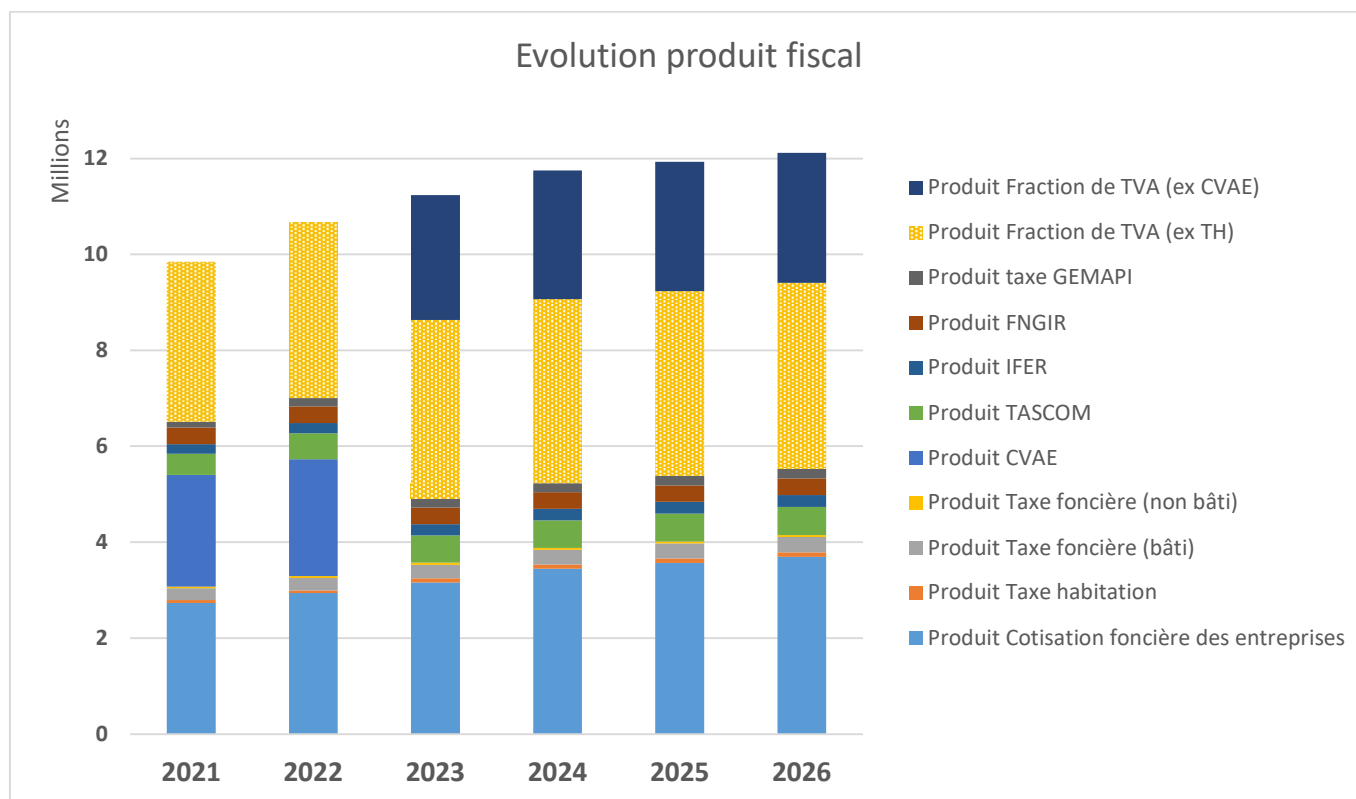
Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Base Cotisation foncière des entreprises	11 398 000 €	11 836 599 €	13 178 741 €	14 364 828 €	14 867 597 €	15 387 963 €
Evolution	-21,79%	3,85%	11,34%	9,00%	3,50%	3,50%
Base Taxe habitation	709 548 €	687 942 €	1 043 626 €	1 084 327 €	1 126 616 €	1 170 554 €
Evolution	-98,24%	-3,05%	51,70%	3,90%	3,90%	3,90%
Base Taxe foncière (bâti)	32 850 133 €	34 709 733 €	37 891 733 €	39 748 428 €	41 696 101 €	43 739 210 €
Evolution	-6,52%	5,66%	9,17%	4,90%	4,90%	4,90%
Base Taxe foncière (non bâti)	1 310 340 €	1 466 792 €	1 563 283 €	1 563 283 €	1 563 283 €	1 563 283 €
Evolution	-6,59%	11,94%	6,58%	0,00%	0,00%	0,00%

Le coefficient de revalorisation annuelle des bases fixé par l'Etat est de +3.9% pour 2024 (+7.1% en 2023).

4.2 - Evolution des produits

Evolution des produits



Part de la fiscalité redistribuée aux communes

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits fiscaux perçus par Grand Lieu Communauté	9 998 055 €	10 641 009 €	11 318 357 €	11 835 901 €	12 155 957 €	12 482 365 €
Part de la fiscalité redistribuée aux communes du territoire						
Attribution de compensation (AC)	2 360 662 €	2 360 662 €	2 360 662 €	2 360 662 €	2 360 662 €	2 360 662 €
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	2 682 199 €	2 665 665 €	2 669 938 €	2 651 008 €	2 651 008 €	2 651 008 €
Total redistribution en €	5 042 861 €	5 026 327 €	5 030 600 €	5 011 670 €	5 011 670 €	5 011 670 €
Total redistribution en %	50%	47%	44%	42%	41%	40%

Depuis l'exercice 2021, le produit de la Taxe d'habitation a été supprimé et compensé par l'Etat, par le versement d'une Fraction de recettes de TVA nationale. De même en 2023, le produit de la CVAE a également été supprimé et remplacé par le versement d'une nouvelle fraction de TVA nationale.

En 2021, l'Etat a également voté une réduction des impôts de production économiques, par la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, se traduisant par une réduction du produit :

- de CFE pour 903 025 € (soit 25% du produit de CFE). Cette baisse significative est prise en charge par l'Etat. La compensation est égale à la perte de base multipliée par le taux de CFE 2020.
- de TFPB pour 22 607 € (soit 8.4% du produit de TFPB). Cette baisse significative est prise en charge par l'Etat. La compensation est égale à la perte de base multipliée par le taux de TFPB 2020.
- de la CVAE par une baisse du taux effectif d'imposition de 50%. Seules les Régions étaient impactées par cette perte de produit.

Depuis 2021, Grand Lieu Communauté perd **la dynamique de progression de ses bases fiscales** et des taux (en totalité sur la TH, partiellement sur la CFE et la TFPB), et par conséquent une partie de **son autonomie fiscale**.

Grand Lieu Communauté ne prévoit pas de hausse des taux d'impôts en 2024.

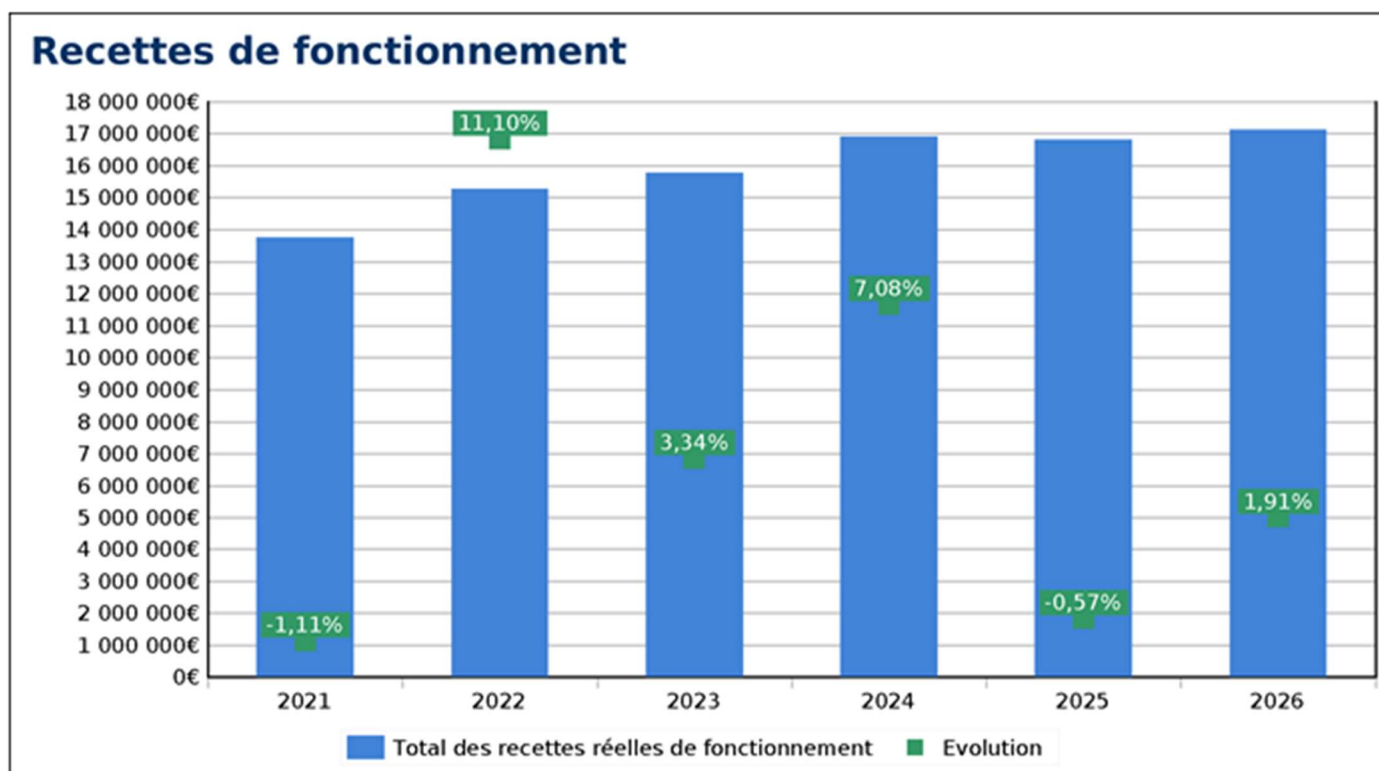
En 2024, Grand Lieu Communauté **redistribue** aux communes de son territoire près de **40% du produit de fiscalité** perçu.

5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

5.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	Evolution moyenne annuelle
2021	13 751 150	-1,11 %	3.62%
2022	15 277 528	11,1 %	
2023	15 788 191	3,34 %	
2024	16 906 099	7,08 %	
2025	16 809 934	-0,57 %	
2026	17 130 641	1,91 %	



Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité : La fiscalité comprend la Taxe d'Habitation, la taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), la cotisation des entreprises CFE, la CVAE, la TASCOM, les IFRER, le FNGIR, la taxe GEMAPI, la Fraction de TVA;

2021	2022	2023	2024	2025	2026
9 843 125 €	10 561 704 €	11 231 079 €	11 741 643 €	12 066 463 €	12 401 266 €

Depuis 2021, le produit de la Taxe d'habitation a été remplacé par une fraction de TVA.

En 2022, le produit de la fiscalité était en hausse du fait d'une évolution favorable de la fraction de TVA perçue (+320 k€)

En 2023, le produit de la CVAE a été remplacé par une fraction de TVA ce qui rend compliqué l'estimation financière dans le temps et la dynamique de cette fraction de TVA dans un contexte inflationniste.

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2021	2022	2023	2024	2025	2026
2 774 105	3 034 628	3 016 372	3 140 909	3 018 273	3 002 478

A contrario, en 2022, le produit des dotations est en hausse (+ 260 k€) du fait de la compensation par l'Etat de la réduction des impôts de production (+50 k€) et de dotations temporaires de compensation de l'Etat (mobilités et sur les pertes de recettes tarifaires (175 k€).

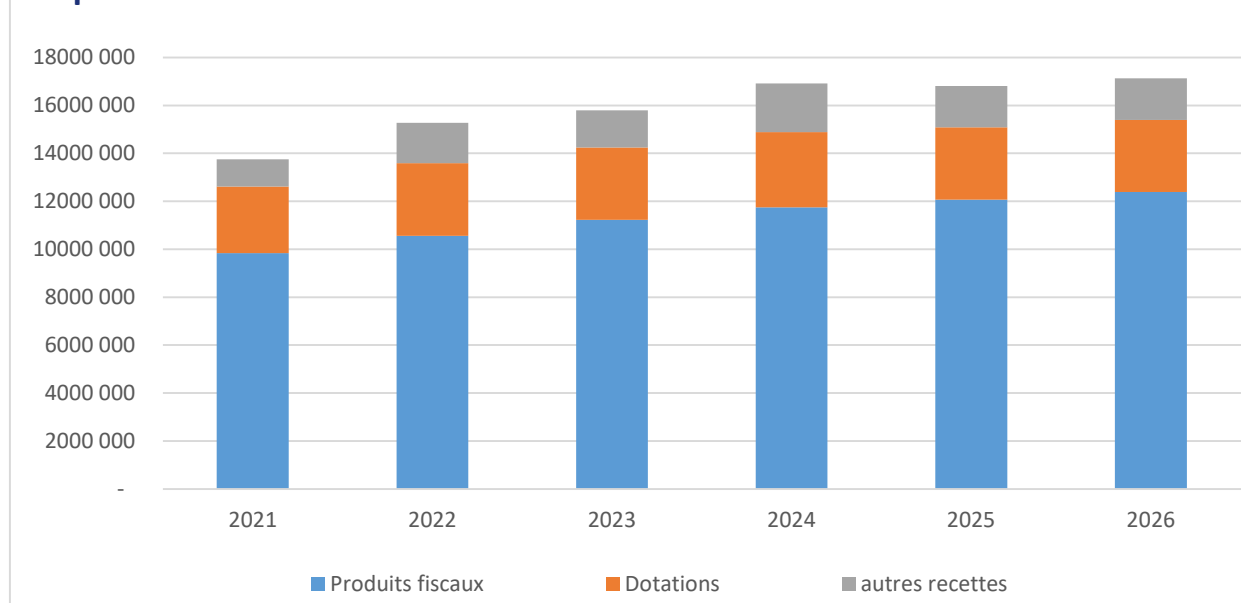
Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, les rôles supplémentaires, les loyers de la Gendarmerie et des hôtels d'entreprises et pépinière.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 133 920	1 681 196	1 540 739	2 023 547	1 725 197	1 726 897

L'année 2022 a été artificiellement impactée par le versement de l'excédent de clôtures des parcs du Lavou et de la Nivardière (328 k€), et des reprises de provisions (200 k€). Sans ces recettes exceptionnelles, ce chapitre « autres recettes » se serait élevé à 1 327 600 €.

En 2024, il est prévu la cession de la Ferme de la Guillauderie pour un montant de 800 000 €

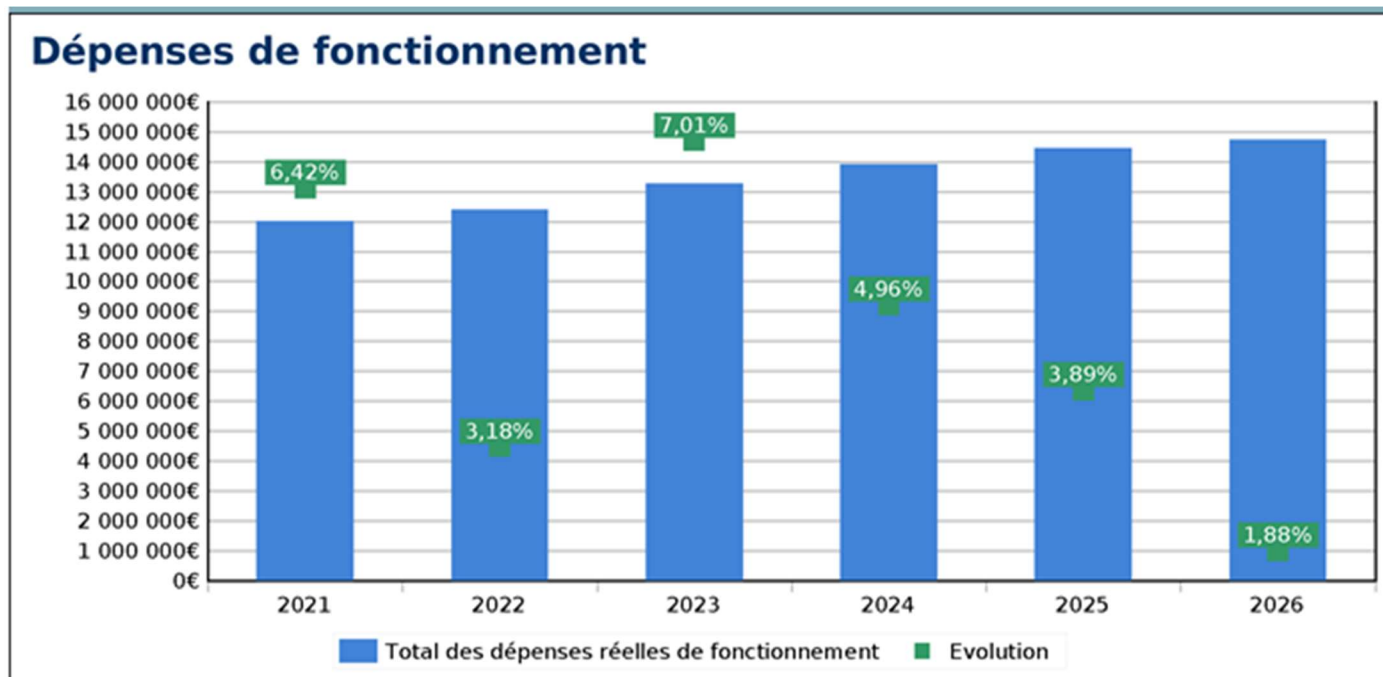
Répartition des recettes de fonctionnement



5.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	Evolution moyenne annuelle
2021	12 013 468	6,42 %	4,57%
2022	12 395 989	3,18 %	
2023	13 264 682	7,01 %	
2024	13 923 011	4,96 %	
2025	14 464 427	3,89 %	
2026	14 736 910	1,88 %	



Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012 (salaires bruts + charges patronales)

2021	2022	2023	2024	2025	2026
2 050 055	2 397 267	2 492 047	2 739 210	2 807 690	2 877 883

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011 : fluides, fournitures, entretien et réparation, maintenance, contrats de prestations, assurances générales et des risques statutaires, formations, téléphonie, affranchissements, taxe foncière...

2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 309 477	1 335 989	1 622 887	1 945 146	1 984 049	2 023 730

Détail des évolutions en dans le paragraphe 2.1

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 : Il s'agit de la part de la fiscalité reversée aux communes, l'Attribution communautaire (AC), de la Dotation de solidarité communautaire (DSC), et des éventuels dégrèvements fiscaux.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
5 043 217	5 027 585	5 033 332	5 018 670	5 018 670	5 018 670

Pour 2024 :

AC : 2 360 662 €

DSC : 2 651 008 €

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655 : les contributions versées au SDIS 44, aux syndicats PETR du Pays de Retz, CET des 6 pièces, SBV, missions locales, Fonds d'aide aux jeunes, POLLENIZ, AFLA, SIVOM du Pays d'Herbauges, ALEOP à la demande, e-Collectivités

2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 435 513	1 454 425	1 658 237	1 752 406	1 842 793	1 937 996

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657 : subventions aux associations (CLIC, Habitat des jeunes, amicales sapeurs pompiers, soutien à des projets de manifestations, subventions à des usagers (achat de vélo électrique, PIG)

2021	2022	2023	2024	2025	2026
194 107	726 357	1 073 197*	792 444	821 061	831 432

A compter de 2022, avec le passage à la M57, la subvention d'équilibre versée au Budget annexe Office de tourisme et les subventions accordées au titre de la réhabilitation des ANC passent des autres dépenses vers le chapitre "subventions" (464 k€)

*2023 dont 356 k€ au titre de la clôture de parcs d'activités déficitaires

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
304 985	301 270	293 208	284 526	275 183	267 983

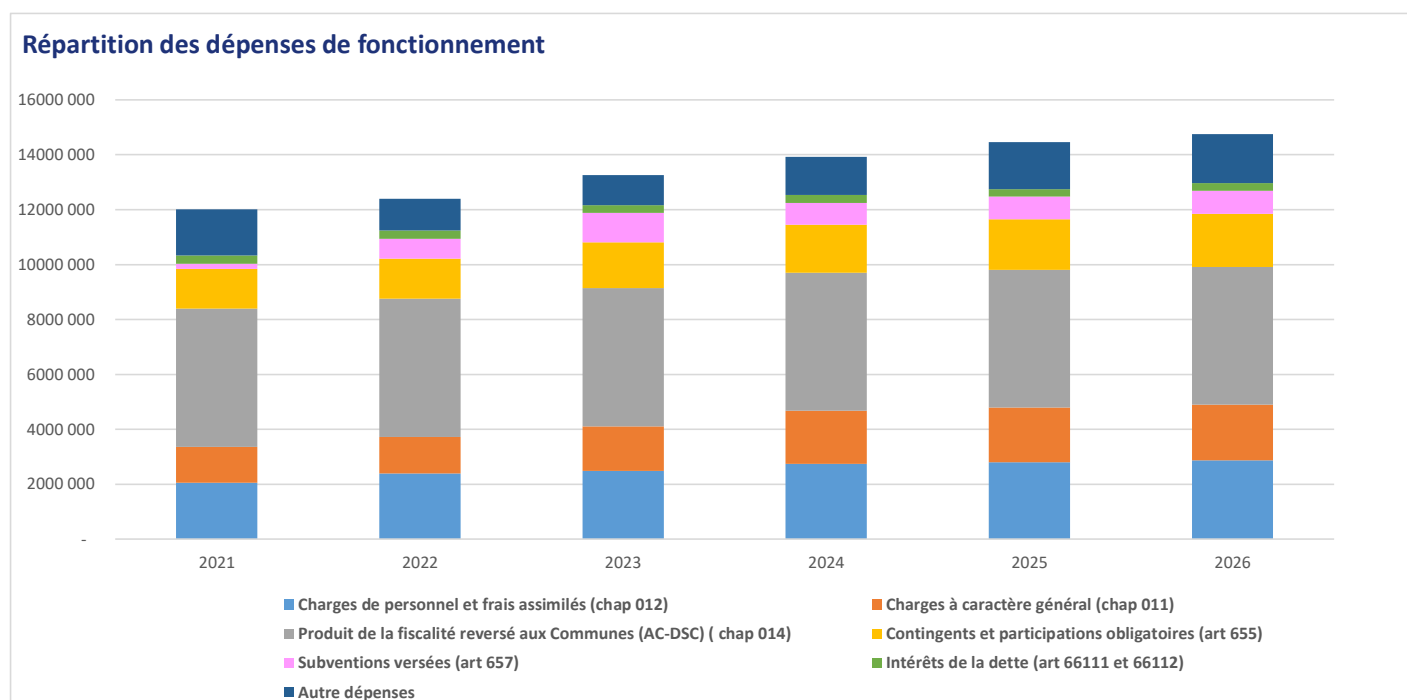
Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

Détail "autres dépenses":

Les indemnités des élus, les créances éteintes et admissions en non-valeurs, les redevances pour logiciels, la subvention d'équilibre du Budget annexe Office de Tourisme, les subventions pour la réhabilitation des ANC, le déficit du Budget annexe Equipements Aquatiques, les charges induites des investissements

En 2022 : suite au passage en M57, transfert d'une partie des charges exceptionnelles au chapitre 65 : Subvention au Budget annexe OTC et subventions réhabilitation ANC (464 k€)

2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 676 113	1 153 097	1 091 774	1 390 609	1 714 981	1 779 217



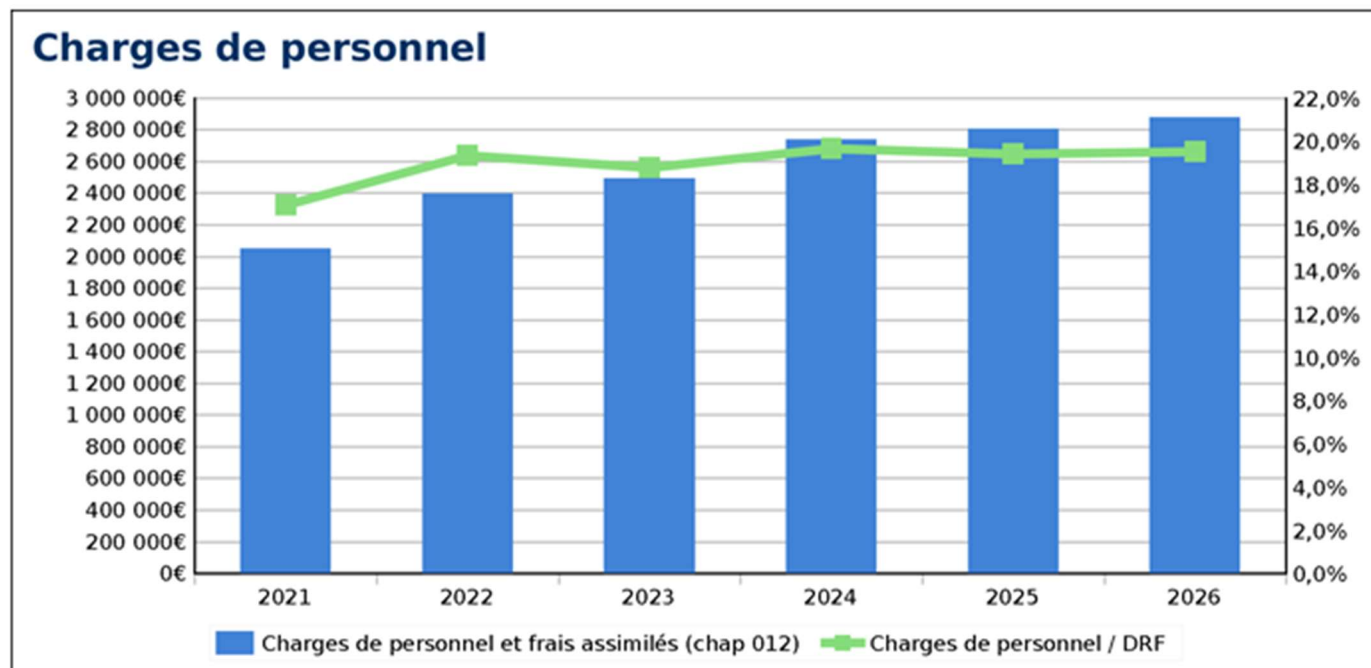
Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
2 050 055	2 397 267	2 492 047	2 739 210	2 807 690	2 877 883

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2021	2022	2023	2024	2025	2026
17,06 %	19,34 %	18,79 %	19,67 %	19,41 %	19,51 %



Il convient d'analyser les charges de personnel de manière globale, car certains agents effectuent à la fois des missions relevant du Budget principal et d'autres pour un ou des budgets annexes.

Ces missions partagées font l'objet de refacturation entre les différents budgets concernés.

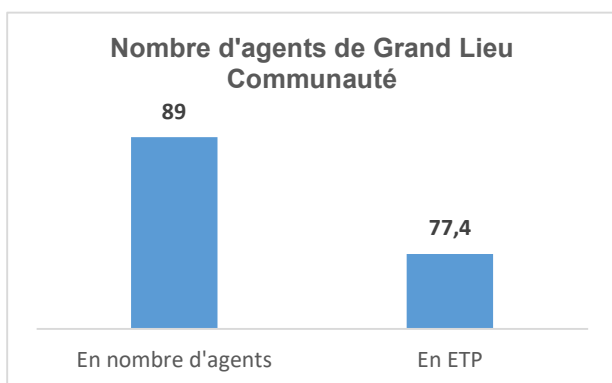
Charges de personnel – tous budgets confondus

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges de personnel brutes	3 344 851 €	3 759 817 €	3 928 049 €	4 285 458 €	4 384 550 €	4 485 998 €
Charges de personnel nettes	3 111 579 €	3 440 352 €	3 665 586 €	4 032 178 €	4 131 269 €	4 232 717 €
Ratio : Charges de personnel brutes / DRF	18,4%	19,9%	19,8%	20,0%	19,6%	19,8%
Ratio : Charges de personnel nettes / DRF	17,1%	18,2%	18,5%	18,8%	18,5%	18,7%
CC à FPU	40,8%					

La hausse des charges de personnel entre 2021 et 2024, outre le GVT et les mesures de revalorisations salariales, est expliquée par plusieurs facteurs :

- Une structuration de l'organisation interne pour répondre aux compétences nouvelles et aux enjeux du territoire
- Des programmes d'actions ambitieux dans le cadre des nouvelles compétences : mobilités, transports scolaires, missions spécifiques en matière de santé, d'agriculture ou encore de commerce.
- Un dynamisme dans les projets et une évolution démographique forte du territoire nécessitant des renforts en personnels notamment sur les services supports (marchés publics, bureaux d'études) ou sur les services aux habitants (ADS, transports scolaires, fonds vert, mobilités)

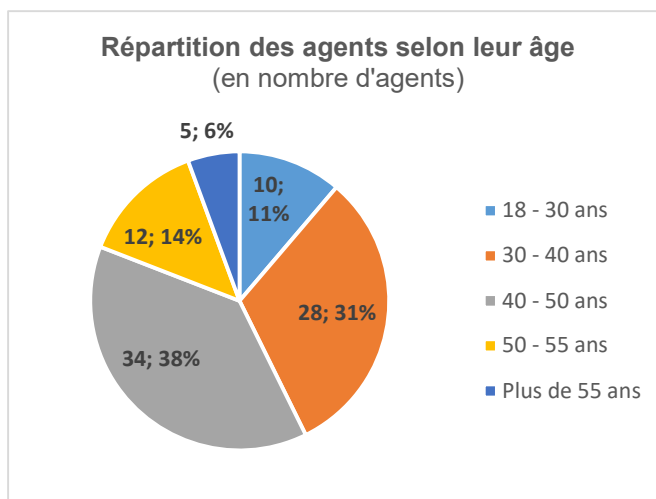
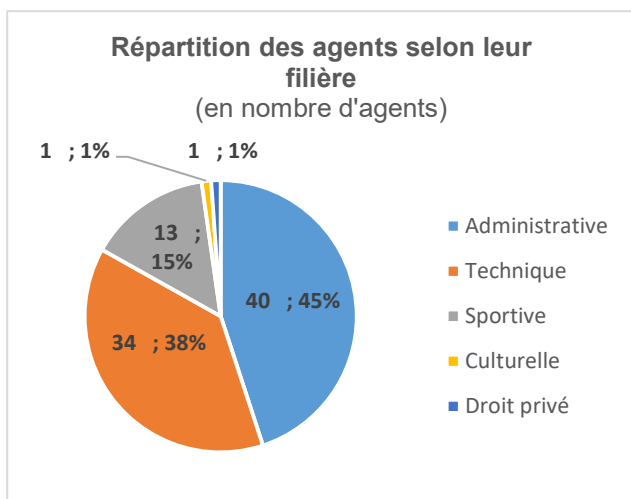
Nombre d'agents Grand Lieu Communauté : emplois permanents, non permanents et saisonniers



	En nombre d'agents	En ETP
SPANC	2	2,0
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3	3,0
DECHETS MENAGERS	4	4,0
OFFICE DE TOURISME	6	4,9
EQUIPEMENTS AQUATIQUES	21	14,7
sous total 1	36	28,6
BUDGET PRINCIPAL	53	48,8
sous total 2	89	77,4

Rappel : 87 agents en 2022 / 85 agents en 2021

Répartition des agents selon leur filière et selon leur âge



Les modalités d'aménagement du temps de travail, en vigueur au sein de Grand Lieu Communauté ont été revues depuis le 1er janvier 2021 en application de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Le temps de travail des agents communautaires est de 36.5 h/ sem ou annualisé à 1 607h /an.

La décision de l'Etat d'augmenter la valeur du point d'indice des agents communautaires en 2022 et en 2023 (+ 3.5% en 2022 et + 1.5% en 2023) a eu pour effet d'augmenter le chapitre 012. Pour 2024, l'augmentation de 5 points d'indice pour chacun des agents aura également pour effet une hausse du chapitre 012.

6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

6.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés sur l'exercice en cours. Le taux du FCTVA est de 16.404% depuis le 01/01/2015.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
208 486	575 987	148 199	947 215	979 483	337 739

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (état, région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement (Etat : DETR ou DSIL / Région, Département, ADEME, autres)

2021	2022	2023	2024	2025	2026
2021	2022	2023	2024	2025	2026

En 2024, les recettes d'investissement sont majorées d'un volume important de subventions et de récupération de TVA sur les projets (FCTVA)

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend uniquement la taxe d'aménagement perçue au titre des parcs d'activités (90% de la recette perçue par les communes est reversée à Grand Lieu Communauté)

2021	2022	2023	2024	2025	2026
113 762	143 814	169 580	0	0	0

Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2021	2022	2023	2024	2025	2026
2 000 000	0	0	0	70 977	3 775 564

En 2021, un nouvel emprunt a été contracté pour financer les projets en lien avec les mobilités notamment le programme d'itinéraires cyclables. De nouveaux emprunts sont à prévoir pour 2025-2026.

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449 (cautions reçues au titre des aires d'accueil des gens du voyage et de la gestion immobilière) :

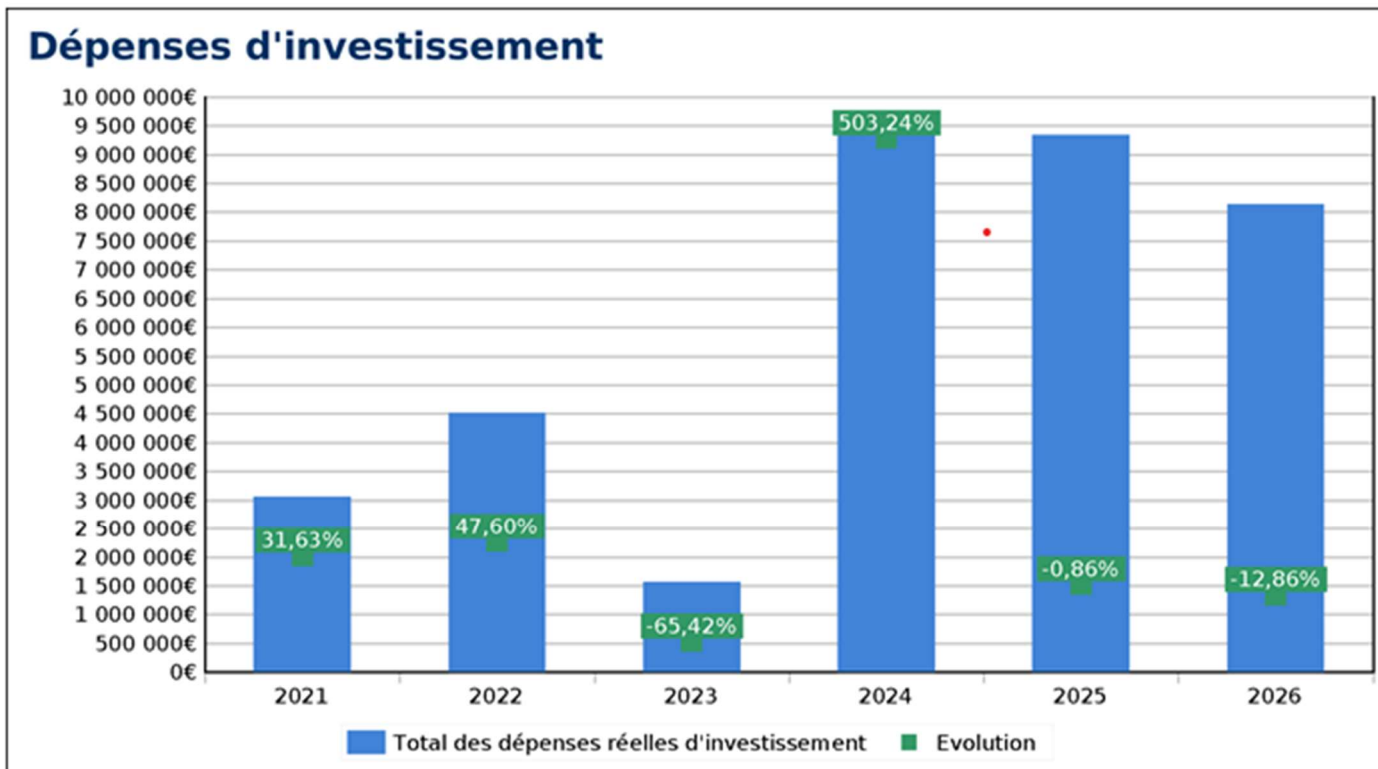
2021	2022	2023	2024	2025	2026
25 904	13 444	7 960	12 500	462 500*	1 062 500*

*Remboursement avances de trésorerie par le budget annexe parcs d'activités au budget principal

6.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	En euros par habitant
2021	3 061 762	76
2022	4 519 150	110
2023	1 562 614	38
2024	9 426 251	224
2025	9 345 470	220
2026	8 143 357	189



Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2021	3 061 762	157 677	5,15 %
2022	4 519 150	265 126	5,87 %
2023	1 562 614	277 462	17,76 %
2024	9 426 251	290 465	3,08 %
2025	9 345 470	304 168	3,25 %
2026	8 143 357	320 995	3,94 %

7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

7.1 - Les dépenses prévues au PPI

Le principal engagement de politiques publiques pour l'année 2024 est celui de réussir les transitions. Une nouvelle instance de gouvernance de ce sujet transversal est créée permettant d'aborder les politiques publiques menées sur le territoire avec une vue à 360 ° mais également de connaître et de faire connaître les initiatives locales concourant à la transition écologique portées par des habitants, des associations ou des entrepreneurs.

Le défi écologique et ses conséquences nécessitent que la collectivité continue de s'engager pleinement dans la transition environnementale par des actions et investissements qu'elle porte en direct mais également en accompagnement en ingénierie et financièrement des programmes ambitieux portés par les communes. Cet enjeu politique se décline sur 3 volets principaux :

- les mobilités avec la poursuite offensive et dynamique de la stratégie mobilité notamment la création de nouveaux itinéraires cyclables mais également l'encouragement au covoiturage et l'aménagement et la sécurisation des voiries communautaires.
- la réduction de l'empreinte carbone du territoire avec la continuation des opérations engagées dans le cadre du programme Territoire engagé pour la nature (TEN), le schéma directeur des énergies renouvelables, la création d'une plateforme de compostage, la requalification des parcs d'activités pour permettre leur densification et des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et des habitations.
- le soutien aux programmes communaux d'investissement par le biais des fonds de concours pour accompagner les projets d'investissement porteurs de sens pour l'avenir du territoire.

	2024	2025	2026
RESTES A REALISER 2023 - Dépenses (dont 1 621 k€ de FDC)	1 328 540	754 026	754 026
Soutien à l'implantation du Lycée de ST PHILBERT (2,5 Millions d'euros reste 500 k€ en 2027)	500 000	750 000	750 000
Enveloppe Fonds de concours	400 000	400 000	400 000
Fonds de concours enveloppe exceptionnelle (ST COLOMBAN et LE BIGNON)	106 340	-	-
Dispositif Solidarité Territoriale - Fonds de concours	500 000	250 000	250 000
Provision pour acquisitions foncières	30 000	30 000	30 000
INFORMATIQUE - Mise en œuvre du schéma directeur informatique	95 680	50 000	50 000
COMMUNICATION - Totems parcs d'activités et autres panneaux	20 000	20 000	20 000
SPORT SANTE - EQUIP AQUATIQUES - Subvention d'équipement investissement	52 694	32 961	167 041
TOURISME - Subvention équipement investissement	284 432	100 315	100 315
RANDO - Provision pour travaux et Passerelle LA LIMOUZINIÈRE - ST COLOMBAN	93 000	33 000	33 000
GEMAPI - Participation SBV	28 000	28 000	28 000
TRANSITION - Subvention achat véhicule électrique et PCAET (plantation bocagère et zone humide ZA du Bois Fleuri)	65 000	240 000	5 000
DECHETS - Unité de valorisation énergétique (UVE) - Prairie de Mauves	-	450 000	1 050 000
MOBILITES - Contournement ST PHILBERT - aménagement d'itinéraires cyclables	3 174 600	2 947 000	1 118 880
URBANISME (SIG-ADS) - PCRS vecteur, parapheurs, clés et solution archivage	61 800	-	-
GENS DU VOYAGE - Création terrain soupape	15 000	-	-
VOIRIE - Travaux d'amélioration et de sécurisation (ZA de Pont James, ZA de la Boisselée, ZA de la Raye), requalification PA de Viais et Aménagement de la VC 9 à LA CHEVROLIÈRE)	1 632 700	2 445 000	600 000
DEFENSE INCENDIE - Poteaux incendie et schéma directeur	100 000	220 000	220 000
BATIMENTS - Travaux de rénovation énergétique et d'aménagement (Siège communautaire, Pépinière...)	502 000	130 000	99 100
BATIMENTS - Nouvelle gendarmerie à PONT SAINT MARTIN	60 000	115 000	2 115 000
VEHICULES - Remplacement ou nouveaux véhicules	70 000	30 000	16 000
TOTAL	9 119 786	9 025 302	7 806 362

8 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

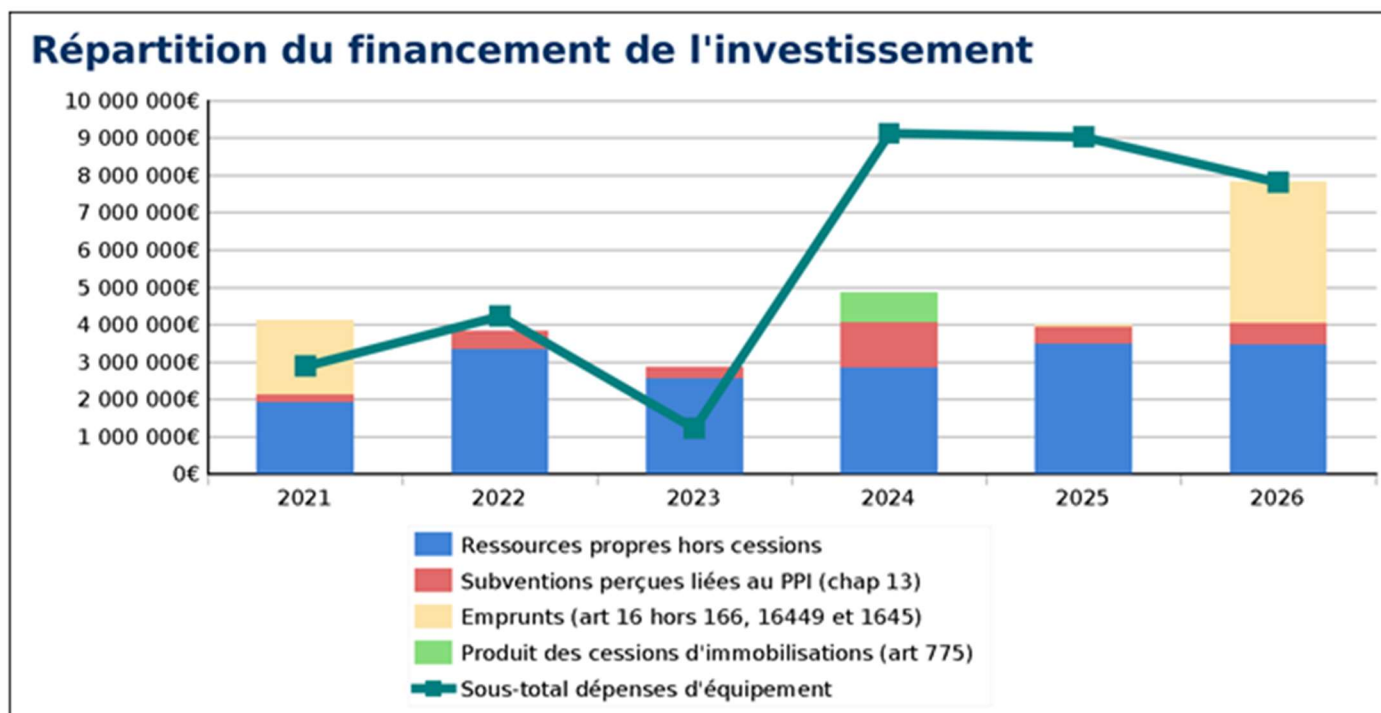
	2023	2024	2025	2026
Programmes (a)	1 223 123	9 119 786	9 025 302	7 806 362

Le financement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	1 579 985	2 616 413	2 246 046	1 892 624	2 041 338	2 072 736
FCTVA (b)	208 486	575 987	148 199	947 215	979 483	337 739
Autres recettes (c)	139 666	157 258	177 540	12 500	462 500	1 062 500
Produit de cessions (d)	20	0	0	800 000	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 928 157	3 349 658	2 571 785	3 652 339	3 483 321	3 472 975
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	195 638	481 698	296 485	1 211 506	451 302	580 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	2 000 000	0	0	0	70 977	3 775 564
Financement total h = (e+f+g)	4 123 795	3 831 357	2 868 270	4 863 845	4 005 600	7 828 539

En 2024, les produits de cessions intègrent la vente de la ferme de la Guillauderie

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.



9 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Grand Lieu - Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population (en €/hab)	299	303	319	332	340	343
CC à FPU	326					
Grd Lieu - Ratio 2 - Produit des impositions directes / population (en €/hab)	80	80	88	94	96	98
CC à FPU	194					
Grand Lieu - Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement / population (en €/hab)	342	374	380	403	396	398
CC à FPU	389					
Grand Lieu - Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut / population (en €/hab)	38	84	14	146	146	100
CC à FPU	86					
Grand Lieu - Ratio 5 - Encours de la dette / population (en €/hab)	189	179	170	161	154	232
CC à FPU	204					
Grand Lieu - Ratio 6 - Dotation globale de fonctionnement / population (en €/hab)	33	33	34	33	31	30
CC à FPU	49					
Grand Lieu - Ratio 7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en %)	17,06%	19,34%	18,79%	19,67%	19,41%	19,53%
CC à FPU	40,8%					
Grand Lieu - Ratio 9 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (en %)	88,51%	82,57%	85,77%	84,04%	87,84%	87,93%
CC à FPU	88,9%					
Grand Lieu - Ratio 10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (en %)	11,15%	22,56%	3,68%	36,24%	37,03%	25,01%
CC à FPU	22,1%					
Grand Lieu - Ratio 11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (en %)	55,23%	47,98%	44,67%	39,98%	38,84%	58,30%
CC à FPU	52,4%					

10 - LES BUDGETS ANNEXES

10.1 – Budget annexe Déchets ménagers et assimilés

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le budget annexe Déchets Ménagers et assimilés retrace les opérations liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que celles liées à l'exploitation des déchetteries.

10.1.1 - Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	4 843 646	4 921 696	4 813 671	4 852 085	4 888 069	4 932 469
Dépenses de fonctionnement	4 145 744	4 386 405	4 322 014	4 850 467	5 155 523	5 063 459
<i>dont intérêts de la dette</i>	8 077	7 461	6 837	6 204	5 562	4 911
Recettes d'investissement	8 944	9 672	2 082	119 566	466 152	34 973
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	110 303	135 132	148 368	774 500	673 557	260 107
<i>dont capital de la dette</i>	43 742	44 358	44 982	45 615	46 257	46 908
<i>dont P.P.I</i>	66 561	90 774	103 386	728 885	627 300	213 199

En 2023, les dépenses et recettes réelles de fonctionnement ont respectivement diminué de -1.47% (2022 : +5.81%) du fait de la baisse de fréquentation des déchetteries, et de -2%, en raison de l'effondrement des prix de reprises des matières par les filières (perte de recettes estimée à 200 k€).

En 2024, les recettes de fonctionnement progressent de +0.8%, alors que les dépenses de fonctionnement progressent de +12.2% (hypothèse retenue de reprise d'une hausse des dépôts des professionnels en déchetteries et d'une hausse des coûts de traitement des déchets jusqu'à la mise en service de l'unité de valorisation énergétique de la Prairie de Mauves).

Pour 2024, les contrats de collecte et de traitement des ordures ménagères, de gestion et d'exploitation des déchetteries, et de tri des déchets représentent 80% des dépenses de fonctionnement et la TGAP représente 5.6% des dépenses de fonctionnement.

A noter qu'à compter de 2025, la prospective intègre 150 000 €/an sur 20 ans de dépense à rembourser au budget principal au titre de l'UVE de la Prairie de Mauves.

10.1.2 - Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	705 979	542 752	498 494	7 822	-261 892	-126 079
Epargne brute	697 902	535 291	491 657	1 618	-267 454	-130 990
Epargne nette	654 160	490 933	446 675	-43 998	-313 711	-177 898

En raison de la hausse de la redevance incitative votée au conseil communautaire depuis le 1^{er} janvier 2021, l'épargne nette de 2021 et de 2022 est excédentaire.

Dès 2024, l'épargne nette redevient négative, néanmoins, pour le moment, le fonds de roulement est suffisant pour équilibrer le budget 2025 et 2026. L'équilibre reste donc fragile dans un contexte inflationniste important. Les ambitieuses mesures de bonne gestion validées en 2022, telles que les nouvelles modalités d'accès en déchetteries, permettent de limiter dans le temps la hausse de la redevance incitative.

10.1.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	882 954	1 479 498	1 889 328	2 234 699	1 581 383	1 106 523
Résultat de l'exercice	596 544	409 830	345 371	-653 316	-474 860	-356 124
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 479 498	1 889 328	2 234 699	1 581 383	1 106 523	750 399

10.1.4 - Endettement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	549 539	505 181	460 199	414 583	368 326	321 418

10.1.5 - Les dépenses prévues au PPI

	2024	2025	2026
RAR 2023 - Dépenses	108 385	-	-
Achat de bacs individuelles	60 000	61 800	63 654
Achats de colonnes pour PAV	50 000	51 500	53 045
Biodéchets (abri/bacs/bio seau)	10 000	15 000	20 000
Matériels de bureau, informatique, mobilier, techniques	6 500	6 500	6 500
Déchetteries - Inspection DREAL (mise aux normes déboureur/FTE)	40 000	40 000	40 000
Etude projet d'aménagement Végéterie	54 000	126 000	-
Aménagement Centre de compostage	400 000	326 500	-
Remplacement véhicule	-	-	30 000
Total	728 885	627 300	213 199

10.1.6 – Le financement de l'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	654 160	490 933	446 675	-43 998	-313 711	-177 898
FCTVA (b)	8 944	9 672	2 082	119 566	102 902	34 973
Autres recettes (c)	0	0	0	0	0	0
Ressources financières propres d = (a+b+c)	663 104	500 604	448 757	75 569	-210 809	-142 925
Subventions perçues (liées au PPI) (e)	0	0	0	0	363 250*	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (f)	0	0	0	0	0	0
Financement total g = (d+e+f)	663 104	500 604	448 757	75 569	152 441	-142 925

* 2025 : Subvention estimée Centre de compostage

10.2 – Budget annexe Equipements aquatiques

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le budget annexe Equipements Aquatiques retrace les opérations liées à la gestion des deux piscines (Le Grand 9 à St Philbert de Grand Lieu et l'Aqua 9 à Montbert). Ce budget est assujéti à la TVA.

10.2.1 - Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	1 126 645	1 195 221	1 324 436	1 562 119	1 629 245	1 696 271
<i>Dont recettes courantes de fonctionnement</i>	285 118	510 808	470 219	576 000	587 340	598 907
<i>Dont équilibre du budget par le Budget principal</i>	841 527	684 413	754 187	986 119	1 041 905	1 097 364
Dépenses de fonctionnement	1 028 533	1 159 019	1 324 436	1 562 119	1 629 245	1 696 271
<i>dont intérêts de la dette</i>	8 753	6 074	3 259	460	26 400	51 322
Recettes d'investissement	178 908	112 853	139 327	712 694	688 961	167 041
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	660 000	656 000	0
<i>dont subvention équilibre</i>	178 908	112 853	139 327	52 694	32 961	167 041
Dépenses d'investissement	277 020	149 055	139 327	712 694	688 961	167 041
<i>dont capital de la dette</i>	95 283	100 090	105 139	25 581	32 961	67 041
<i>dont P.P.I</i>	181 736	48 965	34 188	687 113	656 000	100 000

Au 31/12/2021, le budget annexe Equipements Aquatiques présentait un déficit de 841 527 € en fonctionnement et de 178 908 € en investissement, soit un déficit total de 1 020 435 €

Au 31/12/2022, le budget annexe Equipements Aquatiques présentait un déficit de 684 413 € en fonctionnement et de 112 853 € en investissement, soit un déficit total de 797 266 €

Au 31/12/2023, le déficit du budget annexe Equipements Aquatiques est estimé à 754 187 € en fonctionnement et à 139 327 € en investissement, soit un déficit total de 893 514 €.

En 2023, les dépenses de fonctionnement ont progressé de +165 k€

- Importante hausse du coût des fluides : + 91 k€
- Entretien des piscines y compris produits : + 10 k€
- Frais de transports : + 19 k€
- Assurances : + 6 k€
- Charges de personnel : + 15 k€
- Opérations exceptionnelles (régul TVA recettes) : 25 k€

En 2023 les recettes des droits d'entrées sont en baisse, en raison des fermetures des équipements compte tenu des problématiques de recrutement.

Pour 2024, les recettes des droits d'entrées prévisionnelles seront légèrement inférieures à celles de 2019.

Subvention d'équilibre de :

- 2023 (fonct et invest) : 893 514 € (prévision BP 2023 : 1 236 682 €)
- 2024 estimée à 1 038 813 k€ inférieure à celle prévue en 2023, et ce malgré des dépenses d'équipement supérieures, lesquelles seront financées par un emprunt (660 k€ en 2024 et 656 k€ en 2025).

10.2.2 - Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	106 865	42 276	3 259	460	26 400	51 321
Epargne brute	98 112	36 202	-0	-0	-0	-0
Epargne nette	2 829	-63 888	-105 139	-25 581	-32 961	-67 041

10.2.3 - Endettement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	230 809	130 719	25 581	660 000	1 283 039	1 215 998

10.2.4 - Les dépenses prévues au PPI

	2024	2025	2026
RAR 2023 - DEPENSES INVESTISSEMENT	27 113	-	-
AQUA 9 - Autolaveuse vestiaires	4 500	-	-
AQUA 9 - Travaux suite étude SDA piscines (maîtrise d'œuvre, études et travaux en 2024/2025)	437 500	437 500	-
GRAND 9 - Remplacement robot aspiration bassin	8 500	-	-
GRAND 9 - Travaux suite étude SDA piscines - Priorité 1 (maîtrise d'œuvre, études et travaux en 2024)	156 000	-	-
GRAND 9 - Travaux suite étude SDA piscines - Priorité 2 (maîtrise d'œuvre, études en 2024 et travaux en 2025)	44 000	216 000	-
GRAND 9 - contrôle d'accès	7 000		
GRAND 9/AQUA 9 - Matériels informatique	2 500	2 500	2 500
Provision futurs investissements	-	-	97 500
Total	687 113	656 000	100 000

10.3 – Budget annexe Office de tourisme communautaire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite au transfert de la compétence tourisme, le budget annexe office de tourisme retrace les opérations liées à la gestion de l'office de tourisme communautaire, et des deux Bureaux d'information touristique de La Chevrolière et de St Philbert de Grand Lieu.

10.3.1 - Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	375 517	401 684	443 480	456 312	463 146	470 083
<i>Dont recettes courantes de fonctionnement</i>	49 139	69 060	74 920	72 400	73 617	74 857
<i>Dont subvention d'équilibre budget principal</i>	326 378	332 624	368 560	383 912	389 529	395 226
Dépenses de fonctionnement	352 387	382 643	409 352	456 312	463 146	470 083
<i>dont intérêts de la dette</i>	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	2 771	4 291	61 696	382 816	204 500	295 800
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	0	0	51 575	320 019	170 954	247 277
Dépenses d'investissement	31 398	29 954	61 696	382 816	204 500	295 800
<i>dont capital de la dette</i>	0	0	0	0	0	0
<i>dont P.P.I</i>	31 398	29 954	61 696	382 816	204 500	295 800

Pour 2023, la subvention d'équilibre de fonctionnement est estimée à 368 560 €, et la subvention d'équipement à 51 575 €, soit un total de 420 135 €.

Pour 2024, la subvention d'équilibre de fonctionnement est estimée à 383 912 €, et la subvention d'équipement à 320 019 €, soit un total de 703 931 €.

10.3.2 - Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	23 130	19 041	34 128	0	-0	0
Epargne brute	23 130	19 041	34 128	0	-0	0
Epargne nette	23 130	19 041	34 128	0	-0	0

10.3.3 - Endettement

Néant

10.3.4 - Les dépenses prévues au PPI

	2024	2025	2026
RAR 2023 - Dépenses	124 816	-	-
TOURISME - MàJ programmation muséographique	25 000	-	-
TOURISME - MàJ stratégie touristique	15 000	-	-
Matériels informatique et de bureau, mobilier...	6 000	-	-
BIT CHEVROLIERE - Installation cuve récupération eaux pluviales	5 000	-	-
BIT CHEVROLIERE - Mobilier pour Préau	4 000	-	-
BIT CHEVROLIERE - Remplacement alarme	3 000	-	-
BIT LA CHEVROLIERE - Suite audit (préco architecturale-préco énergétiques-sécurisation)	-	4 500	-
BIT ST PHILBERT - MOE réhabilitation Prieuré	200 000	-	-
BIT ST PHILBERT - Suite audit (préco architecturale-préco énergétiques-sécurisation)	-	80 000	175 800
TRAVAUX FUTURS	-	120 000	120 000
Total	382 816	204 500	295 800

10.3.5 – Le financement de l'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	23 130	19 041	34 128	0	-0	0
FCTVA (b)	2 771	4 291	10 121	62 797	33 546	48 523
Autres recettes (c)	0	0	51 575	320 019	170 954	247 277
Ressources financières propres d = (a+b+c)	25 901	23 332	95 824	382 816	204 500	295 800
Subventions perçues (liées au PPI) (e)	0	0	0	0	0	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (f)	0	0	0	0	0	0
Financement total g = (d+e+f)	25 901	23 332	95 824	382 816	204 500	295 800

10.4 – Budget annexe Assainissement collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite au transfert de la compétence « assainissement collectif », le budget annexe Assainissement Collectif retrace les opérations liées à l'assainissement collectif des 9 communes de son territoire.

La gestion du service « assainissement collectif » est confiée par la voie d'une concession d'affermage depuis le 1^{er} janvier 2018, à La SAUR.

Les principaux chiffres clés (données du RPQS pour l'exercice 2022) :

- 12 280 abonnés
- 1 155 160 m³ facturés
- 1 837 299 m³ traités
- 15 stations d'épuration
- 63 postes de refoulement
- 198 km de réseau d'eaux usées

10.4.1 - Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	2 698 938	2 291 262	2 673 522	2 663 038	2 651 663	2 641 059
Dépenses de fonctionnement	423 213	355 481	346 003	428 396	427 767	427 314
<i>dont intérêts de la dette</i>	84 329	80 936	72 547	65 911	60 830	55 975
Recettes d'investissement	1 271 040	278 892	815 407	1 277 425	738 545	2 467 753
<i>dont emprunts souscrits</i>	1 000 000	0	0	0	0	1 620 431
Dépenses d'investissement	1 969 404	3 247 155	3 473 088	6 064 551	3 807 495	5 106 273
<i>dont capital de la dette</i>	273 699	287 027	323 398	252 246	238 145	238 751
<i>dont P.P.I</i>	1 695 705	2 960 128	3 134 690	5 812 305	3 569 350	4 867 522

10.4.2 - Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	2 360 054	2 016 717	2 400 066	2 300 553	2 284 726	2 269 719
Epargne brute	2 275 725	1 935 781	2 327 519	2 234 642	2 223 896	2 213 745
Epargne nette	2 002 026	1 648 754	2 004 121	1 982 396	1 985 751	1 974 994

L'épargne nette dégagée permet de financer les investissements du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI).

10.4.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	3 907 593	5 484 955	4 452 473	4 122 311	1 569 827	724 774
Résultat de l'exercice	1 577 361	-1 032 482	-330 162	-2 552 484	-845 053	-424 774
Fonds de roulement en fin d'exercice	5 484 955	4 452 473	4 122 311	1 569 827	724 774	300 000

10.4.4 - Endettement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	3 786 696	3 499 669	3 176 272	2 924 026	2 685 881	4 067 562
Ratio de désendettement	1,7 ans	1,8 ans	1,4 ans	1,3 ans	1,2 ans	1,8 ans
Emprunt	1 000 000	0	0	0	0	1 620 431

Dans cette hypothèse, Grand Lieu Communauté a prévu un nouvel emprunt en 2026 de 1 620 431 €

10.4.5 - Les dépenses prévues au PPI

	2024	2025	2026
Stations d'épuration et postes	2 395 772	1 292 386	2 045 000
Réhabilitation de réseaux d'assainissement	2 811 379	776 064	2 351 022
Extension de réseaux d'assainissement	214 577	682 900	80 000
Centre de compostage	111 117	726 500	-
Divers	279 460	91 500	391 500
Total	5 812 305	3 569 350	4 867 522

10.4.6 - Les financeurs du PPI

	2024	2025	2026
Subventions	1 277 425	738 545	847 322

10.4.7 – Le financement de l'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Épargne nette (a)	2 002 026	1 648 754	2 004 121	1 982 396	1 985 751	1 974 994
FCTVA (b)	0	0	0	0	0	0
Autres recettes (c)	14 255	0	0	0	0	0
Ressources financières propres d = (a+b+c)	2 016 282	1 648 754	2 004 121	1 982 396	1 985 751	1 974 994
Subventions perçues (liées au PPI) (e)	256 784	278 892	815 407	1 277 425	738 545	847 322
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (f)	1 000 000	0	0	0	0	1 620 431
Financement total g = (d+e+f)	3 273 066	1 927 646	2 819 528	3 259 821	2 724 296	4 442 748

Les investissements 2024 seront financés à l'aide de l'épargne nette (1 982 396 €), de subventions (1 277 425 €), le solde étant financé par un prélèvement sur le fonds de roulement (2 552 484 €)

10.5 – Budget annexe SPANC

Depuis le 1^{er} juin 2016 Grand Lieu Communauté a repris la gestion de ce service sous la forme d'une régie mixte. Un technicien, assisté d'un agent d'accueil/secrétaire, assure les contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome, avec l'aide d'un prestataire extérieur. 5 993 installations d'ANC

10.5.1 - Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	212 952	301 027	209 119	241 300	242 952	244 621
Dépenses de fonctionnement	154 555	211 694	194 053	244 743	249 129	253 595
<i>dont intérêts de la dette</i>	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	240	0	0	0	2 854	0
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 463	0	0	0	17 400	0
<i>dont capital de la dette</i>	0	0	0	0	0	0
<i>dont P.P.I</i>	1 463	0	0	0	17 400	0

10.5.2 - Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	58 397	89 333	15 066	-3 443	-6 177	-8 974
Epargne brute	58 397	89 333	15 066	-3 443	-6 177	-8 974
Epargne nette	58 397	89 333	15 066	-3 443	-6 177	-8 974

En 2023, les recettes de la redevance au titre du contrôle de bon fonctionnement sont en baisse du fait d'une nouvelle convention de facturation signée entre le SAUR et Grand Lieu Communauté en 2022, modifiant les périodicités de versement des acomptes et du solde. Les autres recettes (contrôle de conception/réalisation) sont également en baisse, compte tenu de la baisse du nombre de permis de construire.

Durant les 3 prochaines années (2024 à 2026), l'épargne nette dégagée sera négative d'environ 33 000 €, ce qui s'explique par la hausse du nombre de contrôles de bon fonctionnement à réaliser annuellement par le prestataire. Le fonds de roulement cumulé au 31/12/2023 (338 777 €) permettra de couvrir l'épargne nette déficitaire sur les 3 prochaines années, sans hausse de la redevance.

10.5.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	177 204	234 378	323 711	338 777	335 334	314 611
Résultat de l'exercice	57 174	89 333	15 066	-3 443	-20 722	-8 974
Fonds de roulement en fin d'exercice	234 378	323 711	338 777	335 334	314 611	305 637

10.5.4 - Endettement

Néant

10.5.5 - Les dépenses prévues au PPI

	2024	2025	2026
1 - Remplacement du véhicule du SPANC	0	15 000	0
2 - Matériels techniques-postes informatiques-mobiliers	0	2 400	0
Total	0	17 400	0

10.5.6 – Le financement de l'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	58 397	89 333	15 066	-3 443	-6 177	-8 974
FCTVA (b)	240	0	0	0	2 854	0
Autres recettes (c)	0	0	0	0	0	0
Ressources financières propres d = (a+b+c)	58 637	89 333	15 066	-3 443	-3 323	-8 974
Subventions perçues (liées au PPI) (e)	0	0	0	0	0	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (f)	0	0	0	0	0	0
Financement total g = (d+e+f)	58 637	89 333	15 066	-3 443	-3 323	-8 974

10.6 – Budget annexe Parcs d'activités

Le budget annexe Parcs d'activités retrace l'intégralité des dépenses et des recettes des opérations d'aménagement de chacun des parcs d'activités de Grand Lieu Communauté. Il permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité sur chacun des parcs.

Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations (comptes 21 ou 23), car l'objectif d'une opération d'aménagement est de vendre les terrains le plus rapidement possible. Dès lors la valeur de ces terrains est décrite dans des comptes de stocks. Les dépenses d'aménagement des parcs constituent des dépenses de fonctionnement.

La vocation de ce budget est de déterminer pour chacun des parcs le prix de revient des terrains aménagés.

Lorsque l'intégralité des terrains sont vendus, il n'y a plus de stock, et le parc est clôturé. Le déficit ou l'excédent est reversé au budget principal.

Grand lieu Communauté est forte de ses 16 parcs d'activités :

- LE BIGNON – Parc d'activités de la Forêt 6
- LE BIGNON – Zone d'activités des Fromentaux
- LA CHEVROLIERE – Parc d'activités de Tournebride
- LA CHEVROLIERE – Zone d'activités du Bois Fleuri
- GENESTON – Zone d'activités de la Croix Danet 2
- LA LIMOUZINIÈRE – Zone d'activités de la Boisselée
- MONTBERT – Parcs d'activités de la Bayonne
- MONTBERT – Zone d'activités de la Raye
- PONT SAINT MARTIN – Zone d'activités de Viais
- PONT SAINT MARTIN – Zone d'activités de Viais Sud
- PONT SAINT MARTIN – Zone d'activités de la Nivardière
- SAINT COLOMBAN – Zone d'activités de Pont-James
- SAINT LUMINE DE COUTAIS – Zone d'activités de Saint Paul
- SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU – Zone d'activités du Moulin de la Chaussée
- SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU – Zone d'activités de Grand Lieu
- SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU – Zone d'activités le Clos papin

10.6.1 - Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	1 608 875	3 334 956	3 450 881	1 652 000	3 931 230	4 431 000
<i>Dont ventes de terrains</i>	1 599 570	3 268 149	3 050 607	1 520 000	3 714 000	4 081 000
Dépenses de fonctionnement	1 010 647	986 828	710 225	2 738 891	1 163 934	2 052 125
<i>dont intérêts de la dette</i>	18 902	10 572	1 958	0	0	0
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	333 119	341 450	223 374	0	450 000	1 050 000
<i>dont capital de la dette</i>	333 119	341 450	223 374	0	0	0
<i>dont P.P.I</i>	0	0	0	0	0	0

A ce jour le Budget principal de Grand Lieu Communauté a prêté 2 864 000 € au Budget annexe Parcs d'activités (entre 2008 et 2017) à titre d'avance de trésorerie, afin de financer les travaux d'aménagement de nouveaux parcs d'activités.

Il est prévu de rembourser ces avances de trésorerie au Budget principal à partir de 2025, et ce dans le but de financer le plan pluriannuel d'investissement du Budget principal.

10.6.2 - Soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	617 131	2 358 700	2 742 614	-1 086 891	2 767 296	2 378 875
Epargne brute	598 229	2 348 128	2 740 656	-1 086 891	2 767 296	2 378 875
Epargne nette	265 109	2 006 678	2 517 282	-1 086 891	2 767 296	2 378 875

10.6.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	-5 367 645	-5 102 536	-3 095 858	-578 575	-1 665 466	651 830
Résultat de l'exercice	265 109	2 006 678	2 517 282	-1 086 891	2 317 296	1 328 875
Fonds de roulement en fin d'exercice	-5 102 536	-3 095 858	-578 575	-1 665 466	651 830	1 980 705

10.6.4 - Endettement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	564 824	223 374	0	0	0	0

10.6.5 – Surfaces restant à vendre

	Surface cessible (m ²)	Surface commercialisée au 31/12/2023 (m ²)	Surface restant à vendre (m ²)
LE BIGNON - PA Forêt 6	24 059	5 655	18 404
LA CHEVROLIERE - PA de Tournebride 4	132 745	2 999	129 746
MONTBERT - PA de la Raye	22 317	-	22 317
MONTBERT - PA de la Bayonne	277 448	100 370	177 078
PONT SAINT MARTIN - PA de Viais	2 241	-	2 241
SAINT COLOMBAN - PA de Pont-James	28 166	2 375	25 791
ST LUMINE - PA de Saint Paul	14 451	1 031	13 420
ST PHILBERT - PA de Grand Lieu	19 936	-	19 936
TOTAL	521 363	112 430	408 933

Au 31/12/2023, les stocks représentent une valeur de 7 590 k€ pour une surface de 408 933 m² restant disponible à la vente.

Détail des grandes orientations 2024 :

- Acquisitions foncières : 619 k€
- Etudes : 310 k€
- Travaux d'aménagement : 2 811 k€ dont :
 - o Aménagement PA Tournebride 5 : 1 000 k€
 - o STEP de la Bayonne : 1 200 k€

Principales recettes 2024 :

- Ventes de terrains prévisionnelles : 1 520 k€

11 – CONCLUSION

Grand Lieu Communauté investit, réalise et se dote d'outils pour mettre en œuvre et porter sur le territoire ses politiques ambitieuses mettant la transition au cœur de ses actions qui dessinent un territoire maillé de petites villes vertes regroupant chacune un bourg dynamique offrant services, équipements et activités pour maintenir le bien-vivre, la proximité et la convivialité.

Ce sont bien les investissements portés aujourd'hui en maîtrise d'ouvrage communautaire (mobilités, aménagement, travaux dans les bâtiments publics, réhabilitation des réseaux...) ou accompagnés financièrement et portés par les communes (fonds de concours) qui forgent le territoire durable pour demain.

Ce sont bien l'ensemble des actions opérationnelles (programme d'animation, de sensibilisation, d'accompagnement...) qui feront évoluer nos pratiques dans le temps pour favoriser le changement de comportement et développer notre vivre ensemble dans un territoire vert.

Ce sont bien les outils de gouvernance (Comité des Transitions, comité consultatif...) et d'accompagnement des usagers (plateforme de rénovation énergétique, Schéma directeur des énergies renouvelables, observatoire du foncier économique, cadastre solaire...) qui permettront à tous de réussir le virage de la transition écologique.